



HAL
open science

Participation, discussion et représentation : l'expérience clubiste de 1848

Samuel Hayat

► **To cite this version:**

Samuel Hayat. Participation, discussion et représentation : l'expérience clubiste de 1848 . Participations - Revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté, 2012, 3, pp.119-140. 10.3917/parti.003.0119 . hal-01444177

HAL Id: hal-01444177

<https://hal.science/hal-01444177>

Submitted on 23 Jan 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PARTICIPATION, DISCUSSION ET REPRÉSENTATION : L'EXPÉRIENCE CLUBISTE DE 1848

Samuel Hayat

De Boeck Supérieur | *Participations*

2012/2 - N° 3
pages 119 à 140

ISSN 2034-7650

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-participations-2012-2-page-119.htm>

Pour citer cet article :

Hayat Samuel, « Participation, discussion et représentation : l'expérience clubiste de 1848 »,
Participations, 2012/2 N° 3, p. 119-140. DOI : 10.3917/parti.003.0119

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Participation, discussion et représentation : l'expérience clubiste de 1848

› Samuel Hayat

› Résumé

Suite à la révolution de 1848, les clubs prolifèrent, en particulier à Paris. Héritiers de traditions multiples, ils endossent plusieurs rôles (discussion, préparation des élections, contestation), et leur statut est incertain. Par une série d'épreuves, deux interprétations se construisent progressivement. Une conception *participative* des clubs, porteurs d'une partie de la souveraineté et représentant les représentés, est formulée lors de la manifestation du 17 mars. La journée du 16 avril voit l'apparition d'une conception *discursive*, cantonnant les clubs à la discussion. Le 15 mai, ces deux conceptions s'affrontent, et la première est invalidée.

La redécouverte des vertus de la participation politique directe, d'abord par les critiques des théories « réalistes » ou « descriptives » de la démocratie (Pateman, 1970 ; Roussopoulos, Benello, 1971 ; Barber, 1984), puis dans le cadre plus large du « tournant délibératif » (Dryzek, 2000, p. V), a considérablement ouvert le champ d'étude des pratiques politiques, bien au-delà des seuls comportements électoraux¹. Se réunir, discuter, protester, peuvent être pensés comme des activités aussi cruciales pour la démocratie que le fait de voter. Cependant, les modes d'articulation entre ces activités restent peu étudiés, alors même qu'il s'agit là d'un enjeu fondamental si l'on veut penser à la fois l'unité du peuple souverain et la diversité des activités par lesquelles cette souveraineté s'exerce (Rosanvallon, 2006, 2010). Pour penser la démocratie à partir de cette diversité plutôt que par le seul prisme de l'élection, il existe une voie privilégiée : revenir au moment où l'élection est devenue la procédure centrale d'expression du peuple, pour examiner quelles autres façons d'incarner la souveraineté populaire ont alors été écartées, et quelles articulations avec l'acte de vote étaient proposées.

Parmi les événements qui ont marqué l'histoire de la conception électorale de la démocratie, l'un des plus cruciaux est la révolution de 1848, qui voit le suffrage universel – masculin – s'imposer en France (Agulhon, 2002a ; Gribaudi, Riot-Sarcey, 2008). Or cette révolution est l'occasion d'une véritable explosion des différentes formes d'activité politique en France, et en particulier à Paris. Après un demi-siècle de limitation stricte de la participation politique, par la combinaison du suffrage censitaire et des restrictions des possibilités d'expression, la révolution de 1848 détruit toutes les barrières à l'exercice de la citoyenneté – excepté celles en excluant les femmes. Le corps électoral pour les élections générales passe de 200 000 à 10 millions d'hommes (Huard, 1997 ; Agulhon, 2002b) ; tous les hommes adultes sont intégrés dans la Garde nationale (Hincker, 2007) ; une « Commission de gouvernement pour les travailleurs » composée d'élus ouvriers et siégeant au Luxembourg est mise en place (Bruand, 2006) ; et surtout, toutes les lois comprimant les libertés publiques sont suspendues, conduisant à une multiplication des prises de parole.

C'est dans ce contexte qu'une forme particulière de participation populaire apparaît : le club (Lucas, 1851 ; Tchernoff, 1905 ; Wassermann, 1908, 1913 ; Amann, 1975a, 1975b ; Caron, 2004). Lieu de réunion pour les habitants d'un même quartier, espace de discussion des candidatures aux positions d'officier de la Garde nationale et surtout de représentant du peuple à l'Assemblée constituante, tribune offerte aux penseurs socialistes ou aux chefs révolutionnaires pour faire connaître leurs idées, moyen de pression sur le Gouvernement provisoire, le

[1] Cet article se fonde sur une communication présentée au Congrès de l'Association Française de Science Politique en septembre 2011, dans le cadre de la section thématique intitulée « Participation ou délibération ? Sociologie historique de l'implication des citoyens en démocratie », animée par Paula Cossart et Julien Talpin. Je remercie Loïc Blondiaux pour sa discussion de mon intervention, ainsi que Paula Cossart et Julien Talpin pour leur relecture des différentes versions de ce texte.

club apparaît aujourd'hui comme une institution multiforme et singulière. L'hypothèse que nous allons développer ici est que le flou qui entoure l'expérience clubiste, en particulier à Paris, où l'interaction entre les clubs et les pouvoirs est la plus aigue, est dû à une indétermination vécue par les acteurs eux-mêmes sur la signification de leur engagement. Ce n'est qu'au cours des épreuves que constituent les événements parisiens du printemps 1848 que les différentes interprétations du phénomène se cristallisent et s'affrontent, autour de réponses divergentes à ces questions : dans quelle mesure les clubs constituent-ils un mode d'apparition du peuple souverain, et quels rapports entretiennent-ils avec les autres moyens d'incarnation de ce peuple, en particulier l'élection d'une Assemblée de représentants au suffrage universel masculin ?

Nous montrerons qu'au-delà des diverses tâches que les clubistes essaient de réaliser, deux conceptions du lien entre la participation aux clubs et l'élection de représentants se distinguent progressivement dans les mois qui suivent la révolution de 1848. La première conception, que l'on peut qualifier de discursive, conçoit les clubs comme des lieux d'expression et de discussion des citoyens, qui viennent compléter mais non concurrencer la seule expression valide de la souveraineté du peuple : l'élection de représentants au suffrage universel masculin. La seconde conception du rôle des clubs, définie ici comme participative, fait des clubs un moyen d'action du peuple souverain, permettant une participation directe des citoyens à la prise de décision, mettant par là en question le monopole des représentants élus. Construites autour de la première élection d'une Assemblée au suffrage universel direct masculin, ces deux conceptions peuvent être pensées comme idéal-typiques du rapport entre participation directe et représentation.

Pourquoi les clubs ?

Pour comprendre les différentes significations que les contemporains donnent au mouvement clubiste, il faut dans un premier temps saisir cette expérience au plus près des raisons de son apparition.

La diversité des sources d'inspiration du mouvement clubiste

La première raison de l'indétermination du rôle des clubs dans la République nouvelle est la diversité des traditions dans lesquelles ils s'inscrivent. Les révolutionnaires parisiens de 1848, en particulier les chefs républicains, socialistes et ouvriers, ont pour la plupart une longue expérience de la politique – le plus souvent en dehors d'un jeu électoral strictement réservé aux plus fortunés – et de différentes formes d'associations et de réunions. Ils appartiennent en grande majorité à la génération de la « jeune France libérale » (Goblot, 1995) : ils sont nés entre la Révolution et l'Empire, commencent à être politiquement actifs dans les années 1820 et 1830, et forment le gros des différents courants d'opposition à Louis-Philippe.

Leur expérience des formes d'association et de réunion est d'abord une expérience à distance, celle de la connaissance des sociétés populaires de la Révolution. L'éducation politique de cette génération est en effet indissociable d'une découverte des événements révolutionnaires. Depuis les premiers travaux d'historiens de cette génération, les histoires de la Révolution de Thiers et de Mignet, parues en 1823, jusqu'aux ouvrages de Lamartine, de Louis Blanc et de Michelet parus en 1847, qui ont un très grand succès, la connaissance de la Révolution est un élément crucial de la culture politique des révolutionnaires de 1848 (Gérard, 1970). À cette connaissance historique s'ajoute la mémoire transmise par les enfants de Conventionnels, dont certains, comme les frères Cavaignac ou les frères Carnot, jouent un rôle important dans la construction du parti républicain sous la monarchie de Juillet. Timides au début d'une révolution faite sous le signe de la fraternité (David, 1992), les références au jacobinisme, voire au mouvement sans-culotte, se font de plus en plus nombreuses à mesure que les conflits s'exacerbent au printemps 1848. S'il serait abusif de voir dans le mouvement clubiste une simple résurgence des sociétés populaires de la Révolution, cette expérience est donc tout à fait familière pour les révolutionnaires de 1848 (Soboul, 1971 ; Boutry, 1990 ; Rougerie, 1994).

La seconde source du mouvement clubiste est constituée des habitudes de réunion et d'association acquises sous les monarchies parlementaires. On peut en distinguer au moins quatre sources : d'abord, les sociétés secrètes, comme la Charbonnerie dans les années 1820 (Lambert, 1995) ou la société des Familles puis des Saisons dans les années 1830 et 1840 (La Hodde, 1850 ; Zévaès, 1926 ; Gilmore, 1997 ; Bouchet, 2004). Deuxième forme d'association, les comités électoraux d'opposition, qui se forment régulièrement à partir de la création de la société « Aide-toi, le Ciel t'aidera » à la fin de la Restauration, et surtout après la loi municipale de 1831 et la réorganisation de la Garde nationale, qui permettent à plus de deux millions de Français de prendre part à des élections locales (Guionnet, 1997 ; Larrère, 2006). Une troisième forme d'expérience est celle des associations et des sociétés républicaines qui foisonnent au début de la monarchie de Juillet, entre la révolution de 1830 et le tournant réactionnaire du régime en 1834 (Weill, 1900 ; Tchernoff, 1901 ; Perreux, 1931 ; Pilbeam, 1995). Enfin, l'organisation de banquets, en particulier durant les campagnes de 1839-1840 et de 1847 pour la réforme électorale, constitue une dernière forme d'expérience de la réunion très répandue dans cette génération (Baughman, 1959 ; Fureix, 2004 ; Robert, 2010). Il faudrait y ajouter les formes de réunion et d'association qui concernent plus spécifiquement le monde ouvrier, en particulier la pratique du compagnonnage, qui se transforme dans les années 1830, et surtout après les grandes grèves de 1840, en défense de l'idée d'association ouvrière (Sewell, 1983 ; Moss, 1985 ; Rancière, Faure, 2007).

Le mouvement clubiste s'inscrit donc dans une longue tradition, largement partagée par la génération que la révolution de 1848 met au centre du jeu politique parisien. Cette familiarité, relevant à la fois de la connaissance historique et de savoirs pratiques, permet d'expliquer la rapidité avec laquelle les clubs appa-

raissent et leur popularité précoce. En quelques semaines, après la révolution, plusieurs centaines de clubs sont fondés à Paris, rassemblant environ 100 000 participants réguliers (Amann, 1975a, p. 34-35)².

Les rôles des clubs

Parce qu'elle s'appuie sur des expériences préalables hétérogènes, et parce qu'elle fait l'objet d'usages divers au début de la République de Février, cette forme d'organisation est au départ très indéterminée. Comme le montre l'examen de leurs procès-verbaux³, les clubs constituent à la fois un support privilégié de la socialisation républicaine orientée par l'activité électorale, un lieu d'exercice de la discussion publique et un espace d'expérimentation et d'organisation de formes extra-étatiques, parfois conflictuelles, de participation politique. Pour comprendre l'articulation entre l'expérience clubiste et le problème plus général de la souveraineté populaire, il est donc nécessaire de rendre compte de l'ensemble de ces rôles et des significations qui leur sont accordées.

Les clubs sont d'abord des lieux de débats, où les citoyens peuvent prendre connaissance et discuter des événements récents, commenter l'activité du gouvernement, réfléchir sur divers sujets. Il ne s'agit pas pour autant de forums dans lesquels la parole s'échangerait sans ordre : chaque club a un bureau élu, un système de prise de parole organisé, un ordre du jour. Dans la plupart, seuls les adhérents peuvent intervenir, les autres participants devant se contenter d'écouter les débats – et de réagir aux propos des orateurs. Certains clubs, comme le Club des Amis du Peuple de Raspail ou la Société fraternelle centrale du communiste icarien Cabet, de loin les plus populaires, sont d'ailleurs plutôt des conférences que des lieux de débat. Cependant, bien qu'organisée dans sa forme, la parole dans les clubs n'est soumise à aucune restriction légale de son contenu : on y discute librement des principes de la République nouvelle.

Pour les organisateurs des clubs, l'expression des idées, des principes que l'on veut voir guider le nouveau régime, apparaît comme une nécessité : le peuple

[2] La composition du public des clubs est difficile à retrouver. On peut néanmoins penser, au vu des descriptions faites par les observateurs, que les variations peuvent être importantes. Les clubs organisés autour d'une personnalité, comme Cabet ou Raspail, et prenant la forme d'une conférence, attirent un public très populaire, et les femmes y sont relativement nombreuses. C'est moins le cas des clubs plus engagés dans l'action politique, les ouvriers les plus mobilisés étant souvent accaparés par les tâches des corporations et de la Commission du Luxembourg, et *a fortiori* des clubs de notables, comme le Club républicain pour la liberté des élections. Enfin, une mention particulière doit être faite aux clubs de femmes, notamment celui organisé autour de *la Voix des femmes*, où se mêlent attachement à la révolution sociale et volonté d'émancipation (Riot-Sarcey, 1994).

[3] Reproduits dans *Le Populaire* (pour le club de Cabet), *L'Ami du Peuple* (pour celui de Raspail), *La Voix des clubs*, qui devient *La Sentinelle des Clubs* (pour celui de Blanqui et de nombreux clubs avancés), *La Commune de Paris* (pour celui de Barbès et de Sobrier et ceux rattachés à la Société des Droits de l'homme).

doit faire savoir ce qu'il pense et ce qu'il désire, et les clubs sont le lieu de formulation et d'écho de la pensée et de la volonté du peuple. La parole ne peut alors rester confinée dans l'entre-soi du club. Elle doit acquérir une publicité élargie, ce qui passe principalement par la publication dans des journaux des interventions jugées les plus pertinentes (Ambroise-Rendu, 1999). En cela, l'expression des idées dans les clubs trouve son complément dans l'organisation d'une presse qui en rend compte. Elle peut prendre deux formes : la reprise des procès-verbaux dans des journaux déjà existants, ou la création d'une presse *ad hoc*, spécialement dédiée à l'actualité des clubs – notamment *La Voix des Clubs* et *La Sentinelle des Clubs* de Gustave Robert, proches des blanquistes, et *La Commune de Paris, moniteur des clubs* de Joseph Sobrier.

Cependant, pour que l'écho des idées soit maximal, la publication dans des journaux n'est pas considérée suffisante. D'une part, il faut contraindre le Gouvernement provisoire à supprimer toutes les entraves légales et financières à la liberté d'expression et de diffusion des idées, ce à quoi s'attelle notamment la Société républicaine centrale de Blanqui dès le début du mois de mars. D'autre part, les clubs doivent s'organiser en un mouvement d'ampleur. Pour que l'expression des idées soit réellement publique, il est nécessaire de transformer la pluralité des clubs en un mouvement clubiste unifié et centralisé, qui puisse donner une réelle résonance aux débats qui se tiennent en leur sein. C'est cette intention qui préside à la création par le Club de la révolution de Barbès, à la fin du mois de mars, d'un Club des clubs, rassemblant une centaine de clubs parisiens, « point de jonction où convergeront les pensées de chaque société populaire, d'où rayonneront vers chaque club les idées qui se seront révélées par la discussion dans ce centre intellectuel » (Lucas, 1851), selon un discours du républicain Marc Dufraisse, un proche de Ledru-Rollin, le 21 mars au Club de la Révolution.

Mais, à l'approche des élections des officiers de la Garde nationale puis des représentants à l'Assemblée constituante, l'expression des idées se transforme peu à peu en un examen de celles des candidats – ouvrant la voie à un contrôle des futurs élus par leurs électeurs. L'opinion selon laquelle le processus électoral doit s'ancrer dans des dispositifs de participation populaire directe est présente dès le jour de la révolution, comme en témoigne la proclamation au nom du « peuple souverain » rédigée par Jules Viard et Charles Fauvety, les fondateurs du *Représentant du Peuple*⁴, appelant les Français à « se grouper dans leurs communes respectives, en assemblées délibérantes, afin d'élire les nouveaux et vrais mandataires du pays »⁵. Le mouvement clubiste parisien reprend

[4] *Le Représentant du peuple* est l'aboutissement d'un projet né en 1847 chez les ouvriers typographes parisiens : faire une presse réellement ouvrière, c'est-à-dire faite par des ouvriers, vendue à un prix très bas et publiant des annonces et des textes d'ouvriers. Il devient célèbre en accueillant à partir du mois d'avril les articles de Proudhon.

[5] Reproduit dans le recueil d'archives *Les Murailles révolutionnaires : collection complète des professions de foi, affiches, décrets, bulletins de la république, fac-similé de signatures, Paris et les*

largement cette idée : en faisant du choix des candidats l'objet d'une délibération populaire, il s'agit de permettre au peuple d'exercer pleinement la souveraineté que le suffrage universel est censé lui avoir redonnée. Les clubs les plus actifs entendent intervenir à chacune des étapes du processus électoral – discussion collective des candidatures, choix des candidats recommandés, aide à la réalisation matérielle du vote. Chacune de ces opérations est investie – inégalement – par les clubs parisiens. Certains, comme celui de Raspail, plutôt centrés sur l'échange des idées et l'éducation populaire, peuvent ainsi laisser parler les candidats qui le souhaitent, mais sans prendre réellement part au processus. D'autres, comme la Société centrale démocratique de Joseph Guinard, chef d'état-major de la Garde nationale et proche du *National*⁶, reprennent la tradition des comités électoraux d'opposition et travaillent quasi-exclusivement à la réalisation de listes de candidats. Enfin, certains clubs, en particulier ceux de Barbès et de Blanqui, tentent de mener de front la préparation des élections et les luttes plus directes pour imprimer un mouvement révolutionnaire au gouvernement.

Ce qui importe avant tout dans l'opération d'examen des candidatures (Amann, 1975a) n'est pas de faire débattre les candidats, ni de débattre publiquement des candidatures, mais plutôt de faire la lumière sur les candidats. Cet examen se poursuit souvent par l'opération, nettement partisane, de la constitution d'une liste agréée par le club. Chaque club définit ses critères d'examen – le passé, la renommée, un questionnaire, un serment – et construit une liste à présenter aux électeurs. Ainsi, même s'il serait abusif de voir dans les clubs les ancêtres des partis (Huard, 1996, p. 85), leurs chefs entendent leur faire jouer un rôle déterminant dans le processus électoral lui-même.

Les deux premiers rôles que se donne le mouvement clubiste – exprimer des idées et choisir des représentants – se déploient à l'intérieur de l'espace physique du club : c'est là qu'ont lieu les discussions, qu'elles soient générales ou qu'elles portent sur les candidatures. Or le rôle des clubs ne s'arrête pas là : certains chefs clubistes, notamment les partisans de Blanqui et de Barbès, veulent en faire un outil dirigé vers l'extérieur, et en particulier vers l'appareil d'État, qu'il s'agisse de le contrôler, de l'influencer ou de le conquérir.

La première raison de la création d'un pouvoir extérieur au gouvernement est le souvenir – vécu ou transmis – de l'« escamotage » de la révolution de 1830, comme le montrent par exemple l'adresse fondatrice du premier club de

départements, illustrées des portraits des membres du Gouvernement provisoire, 15^e éd., Paris, J. Bry, p. 26 [désormais cité Murailles].

[6] *Le National*, fondé juste avant la révolution de 1830 par Armand Carrel, avec Thiers et Mignet, est un des deux journaux républicains (avec *La Réforme*) les plus importants à la veille de la révolution de février. Ses bureaux constituent un des états-majors de l'insurrection le 24 février. Plus modéré que *La Réforme*, le « parti du *National* » est très proche de la majorité du Gouvernement provisoire, dont son ancien rédacteur en chef, Marrast, est membre, puis de l'Assemblée constituante – que Marrast préside à partir de l'été 1848.

Sobrier, qui veut éviter la « curée de 1830 » (*Murailles*, p. 236), la proclamation des ouvriers du journal *L'Atelier*, pour qui « il ne faut pas qu'on escamote la révolution de 1848 comme on a escamoté la Révolution de 1830 » (*Murailles*, p. 22), ou encore la première adresse de la Société républicaine centrale de Blanqui, rappelant la trahison de la « noble confiance » du peuple en 1830 (*Murailles*, p. 586). Pour les chefs clubistes de 1848, la leçon de 1830 est que les clubs, en tant qu'ils agissent au nom du peuple, doivent exercer en permanence une surveillance sur le gouvernement pour le forcer à « marcher dans la voie tracée » par la révolution (*Murailles*, p. 642).

Un deuxième élément de contexte permettant de mieux saisir ce rôle des clubs est le mode de formation du Gouvernement provisoire. Celui-ci est construit par fusion entre des listes de noms préparées le 24 février à l'Assemblée nationale, dans les bureaux du *National* et dans ceux de *La Réforme*⁷. Cette procédure a permis une présence massive de parlementaires : sept sur les onze membres du Gouvernement provisoire, les quatre autres étant les rédacteurs en chef du *National*, Marrast, et de *La Réforme*, Flocon, ainsi que le socialiste Louis Blanc et l'ouvrier conspirateur Albert. Les opposants au régime déchu les plus résolus, notamment Blanqui et Barbès, sont alors en prison. Si beaucoup sont libérés dès le 24 février au soir, ils trouvent néanmoins un gouvernement déjà constitué et majoritairement composé de modérés – François Arago, Crémieux, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Lamartine, Marie et Marrast. Leurs alliés potentiels – Ledru-Rollin et Flocon pour les républicains avancés, Louis Blanc et Albert pour les socialistes – sont minoritaires, même si les postes cruciaux que sont la préfecture de police et la direction des postes sont allés à des républicains avancés, respectivement Caussidière et Étienne Arago.

Comment réagir ? À ses partisans, qui veulent aller au conflit avec le Gouvernement provisoire, Blanqui propose d'organiser directement le peuple à la façon des Jacobins (Lucas, 1851, p. 214) : puisqu'il est impossible de contrer directement le Gouvernement provisoire, il faut former, comme pendant la Révolution, un pouvoir séparé de lui, qui puisse agir et parler au nom du peuple et soutenir plus tard un changement de personnel. D'autres clubistes aboutissent à une démarche similaire à partir d'un objectif différent : ceux qu'on retrouve dès le 29 février dans la « Commission instituée pour appeler à la défense de la République tous les patriotes éprouvés » de Joseph Sobrier, notamment Barbès et ses partisans (*Murailles*, p. 236). Le but explicite de la Commission – qui devient ensuite le Club de la Révolution – composée de républicains de la veille qui n'ont

[7] Fondée en 1843 par Flocon, Beaune et Grandménéil, *La Réforme* prend la suite du *Journal du Peuple*, devenu en 1841 l'organe du mouvement pour la réforme électorale. Dirigé par Geoffroy Cavaignac puis par Ferdinand Flocon, le journal défend sous la Monarchie de Juillet une ligne politique républicaine avancée et ouvre même ses colonnes au socialisme, notamment à Louis Blanc. Après avoir été l'un des points de ralliement de l'insurrection de février 1848, il soutient au printemps la minorité du Gouvernement provisoire menée par Ledru-Rollin, à laquelle appartient son ancien rédacteur en chef, Flocon.

pas pu s'imposer dans la constitution du gouvernement, est de s'assurer que seuls des patriotes sont nommés par le Gouvernement provisoire à des postes de responsabilité.

Les clubs et la souveraineté populaire

La présentation de ces différents rôles permet de saisir la diversité des activités menées par les clubs en 1848. Cependant, elle est insuffisante pour rendre compte du lien entre l'activité clubiste et les autres formes d'incarnation de la souveraineté populaire. En effet, on peut donner deux lectures symétriques à chacun de ces rôles. L'une est conforme aux logiques du gouvernement représentatif : les clubs viennent alors s'adjoindre, sans les concurrencer, aux institutions étatiques républicaines organisées par l'élection. L'autre ne l'est pas : il s'agit de constituer, en dehors de l'État, un lieu d'organisation du peuple, d'où il émet des idées, soumet les futurs élus à des contraintes et exerce une surveillance sur l'action du gouvernement.

L'expression des idées est marquée par cette ambiguïté : si les citoyens, par les clubs, présentent une voix publique, unifiée et hors de contrôle de l'État, quel peut être le statut de cette voix ? S'agit-il pour les clubs de permettre au peuple souverain d'exercer une contrainte sur ceux qui dirigent l'État ou bien seulement d'éclairer le Gouvernement provisoire, puis l'Assemblée constituante après son élection, sur l'état de l'opinion publique ? De la même façon, si l'idée d'éclairer le peuple sur les candidatures est tout à fait adéquate avec les logiques du gouvernement représentatif, il n'en va plus de même lorsque le club devient un rassemblement partisan défendant collectivement des candidatures et liant les candidats à un mandat dont ils sont responsables devant lui. Enfin, une force extérieure à l'État peut informer et éventuellement tenter d'influencer le gouvernement, mais aussi exercer un contrôle au nom du peuple souverain.

Il est donc possible de donner chaque fois deux lectures symétriques du rôle des clubs, qui sont largement schématisées. Mais c'est à partir d'interrogations de cet ordre, faites par les acteurs mêmes, sur la signification des différents rôles que les clubs s'attribuent lors d'événements fonctionnant comme des épreuves pour les croyances des acteurs, que deux conceptions opposées du mouvement clubiste se construisent puis s'opposent. À la présentation synchronique des différents rôles du mouvement clubiste, il faut adjoindre une présentation diachronique, centrée sur les épreuves lors desquelles les significations données à l'expérience clubiste se stabilisent et se confrontent.

Deux conceptions du mouvement clubiste

Les épreuves en question sont les trois grandes journées parisiennes du printemps 1848, qui scandent la période séparant l'insurrection de février de celle de juin : le

17 mars, le 16 avril et le 15 mai. Chacune de ces journées est une manifestation de rue, attribuée aux clubs, visant à entrer en contact avec l'autorité légitime. Chaque fois, le problème de la souveraineté se trouve directement posé, et à travers lui, la signification de l'expérience clubiste. Le déroulement des manifestations et le jeu de leur interprétation permettent alors aux acteurs de construire publiquement des lectures cohérentes du rôle des clubs. Le 17 mars, c'est une conception que l'on peut qualifier de participative qui s'affirme ; le 16 avril, une conception discursive est formulée et s'impose ; enfin, le 15 mai, après l'installation de l'Assemblée constituante, une manifestation qui se transforme en invasion de l'Assemblée voit l'opposition entre ces conceptions atteindre son paroxysme – et se résoudre par la mise en échec de la conception participative.

Le 17 mars et la conception participative du mouvement clubiste

La manifestation du 17 mars, grand défilé des clubistes et des ouvriers parisiens pour réclamer l'ajournement des élections de la Garde nationale et de l'Assemblée constituante, ainsi que l'éloignement de la troupe, voit se croiser trois interprétations participatives du rôle des clubs. Elle demande l'application d'une opinion largement exprimée dans les clubs, et par les voies classiques de la pétition, mais que le Gouvernement provisoire a ignorée⁸ ; elle demande l'ajournement des élections, pour permettre aux clubs d'y jouer un rôle actif ; enfin, elle prend la forme d'une pression physique directe sur le Gouvernement provisoire, mais sans essayer de le renverser – au contraire, elle vient lui apporter son soutien, suite à une manifestation réactionnaire qui a eu lieu la veille. En cela, cette manifestation constitue l'événement lors duquel les clubistes imposent par la rue un droit à participer omniprésent dans leurs discours depuis le début du mois de mars.

En effet, préalablement au 17 mars, les discours sur le rapport des clubs au gouvernement sont déjà très nombreux. Le 1^{er} mars, une proclamation appelle à la création de sociétés populaires « afin de faciliter, de fortifier l'action du gouvernement, tout en éclairant sa direction par la manifestation incessante de l'opinion publique » (*Murailles*, p. 192). Le 2 mars, *Le Populaire* de Cabet, propose : « Restons calmes, unis, ralliés autour du Gouvernement, mais soyons vigilants et fermes pour l'éclairer. » Le 8 mars, *La Voix des Clubs, journal quotidien des assemblées populaires*, organe de la Société républicaine centrale, décrit ainsi le rôle des clubs :

« C'est là que les actes du gouvernement sont examinés, discutés chaque jour à mesure qu'ils apparaissent : vivement approuvés, s'ils

[8] Plusieurs membres du Gouvernement provisoire ont expliqué leur réaction à la demande d'ajournement des élections (Lamartine, 1849, t. 2, p. 144-152 ; Blanc, 1850, p. 79-94 ; Garnier-Pagès, 1862, t. 7, vol. 2, p. 61-76).

satisfont l'opinion publique ; sévèrement contrôlés si cette opinion est méconnue. Les clubs, c'est l'action de la pensée ; c'est l'élaboration du jugement populaire ; c'est la parole des masses ; c'est la République qui se fait entendre par des milliers de voix collectives. »

De tous ces textes se dégage l'idée que les clubs sont un moyen pacifique d'obliger le gouvernement, sans pour autant nier la spécificité de son rôle. C'est donc un certain rapport entre représentants et représentés qui se dessine ici : si le gouvernement est bien composé de représentants du peuple, les clubs représentent les représentés, en tant qu'ils ont leur mot à dire sur ce qui est décidé en leur nom.

Dans cette perspective, la manifestation du 17 mars est l'affirmation de cette conception des clubs, face à un gouvernement qui refuse de prendre en considération les opinions qui s'y développent, et en premier lieu la demande d'ajournement des élections. Au début du mois de mars, la Société républicaine centrale présente des pétitions pour l'ajournement des élections et le retrait de la troupe hors de Paris. Elles restent sans réponse. En réaction, Blanqui s'associe aux autres clubistes pour constituer un front commun de quinze clubs, la « Commission des Trente ». Sur proposition de Cabet, ils demandent à être reçus en délégation par le Gouvernement provisoire, sans succès. Face à ces refus successifs, la manifestation de rue s'impose aux clubistes : une rencontre est organisée avec des délégués des corporations, le 16 mars au matin, et l'idée d'une protestation commune est avancée. La manifestation réactionnaire du 16 mars leur donne un prétexte, et le 17, à la tête d'un cortège de 200 000 ouvriers, les délégués des clubs et des corporations sont enfin reçus. Ils demandent au Gouvernement provisoire de délibérer devant eux, sans succès, mais leur pétition est entendue, et ils obtiennent une satisfaction – partielle – de leurs revendications (Agoult, 1862, t. 2, p. 54-78).

Le succès de cette manifestation renforce chez les chefs clubistes l'idée qu'il faut développer des outils pour rappeler le gouvernement à l'ordre si celui-ci refuse de prendre en considération les idées qu'ils défendent. Ceci peut passer par deux moyens : soit, comme le 17 mars, par l'appel à la rue, le peuple venant appuyer physiquement les délégations clubistes pour qu'elles soient reçues, écoutées et obéies ; soit par l'institutionnalisation d'une parole clubiste, officiellement dépositaire de la parole au nom du peuple, ce qu'essaient de faire aboutir les projets de construction d'une section réservée aux délégués des clubs au balcon de l'Assemblée, d'un « Colysée, à l'instar de Rome, pouvant contenir 20 000 personnes, dans l'enceinte duquel seraient discutés les intérêts du pays » (Murailles, p. 214) ou bien d'une « Convention populaire » composée de délégués des clubs, qui siègerait dans les locaux de l'ancienne Chambre des Députés (pétition reproduite dans le recueil d'archives 1848, *la révolution démocratique et sociale*, t. 7, EDHIS).

Dans les deux cas, les chefs clubistes se trouvent forcés de s'organiser et de centraliser leur direction : pour que les clubs soient une force capable de mobili-

ser les citoyens et de présenter leurs idées avec force, il faut que les clubs épars soient rassemblés dans un appareil unitaire. C'est ce que font effectivement les clubistes autour de Barbès et Sobrier dans les jours qui suivent la manifestation, notamment par la création du Club des clubs. L'opération est refusée par les blanquistes, mais le soutien financier discret du ministre de l'Intérieur, Ledru-Rollin, permet au Club des clubs de rassembler rapidement près de 100 clubs parisiens et d'envoyer des émissaires en province. L'aboutissement de la manifestation du 17 mars est donc l'organisation d'un mouvement clubiste unifié, où les représentés peuvent faire entendre leurs voix à leurs représentants, et exercer tout à la fois un rôle d'expression d'idées, d'examen des candidatures et de surveillance de l'action des gouvernants.

Le 24 mars, revenant sur l'événement, la *Voix des Clubs* donne une interprétation des événements caractéristique d'une conception qui fait des clubs un outil de réalisation de la souveraineté populaire, dont les rapports avec l'État sont clairement définis :

« Aujourd'hui le Pouvoir est dans le Peuple, le Peuple est au Pouvoir. [...] Sans les clubs, cependant, la grande voix du pays serait encore à demi éteinte. [...] Le Club est une parole qui agit. Cette action incessante des Clubs sera la Providence des Pouvoirs. Ils sauront toujours par les Clubs ce que le Pays demande, ce que le Pays exige. [...] La volonté publique se trouvera toujours là où les Clubs provoqueront une manifestation semblable à celle du 17 mars. [...] Les clubs sont déjà devenus de puissants leviers sans lesquels le Gouvernement provisoire ne saurait plus administrer. Les clubs permettront à la République de remplir ses promesses, au peuple d'être incessamment écouté. Les clubs réveilleront sans cesse l'énergie des assemblées nationales. »

Ici, les clubs sont présentés comme des éléments cruciaux de la République nouvelle, parce qu'ils permettent l'incarnation de « la grande voix du pays » : non pas la multitude des opinions, qui aurait seulement valeur indicative pour les gouvernants, mais « une parole qui agit » en disant « ce que le Pays exige », c'est-à-dire l'incarnation de la souveraineté du peuple. Sans se substituer aux représentants élus, les clubs prétendent avoir une légitimité à parler et à agir au nom du peuple, car si les gouvernements administrent la société, ce sont bien les clubs qui incarnent la « volonté publique ». Interprétée de cette façon, l'expérience clubiste de 1848 rompt avec les principes du gouvernement représentatif, en ce qu'elle fait de la participation directe des gouvernés, en dehors de l'élection, une condition impérative de réalisation de la souveraineté du peuple, qui ne saurait être entièrement déléguée aux représentants.

Le 16 avril et la conception discursive du mouvement clubiste

Cependant, cette conception de l'action des clubistes est loin de faire l'unanimité, notamment au sein du Gouvernement provisoire. L'attachement à la liberté d'expression des républicains modérés, majoritaires au gouvernement, est indubitable ; mais d'une part, cette expression ne saurait prendre les apparences du désordre, car ce qui est visé est bien « l'ordre dans la liberté »⁹ ; et d'autre part, les clubistes et les manifestants qu'ils dirigent sont toujours suspects d'être un « faux peuple », usurpant le nom du « vrai peuple » pour faire valoir leurs visées dictatoriales¹⁰. En cela, les républicains modérés se situent dans la continuité des conceptualisations du rôle de l'opinion publique par les libéraux sous les monarchies parlementaires (Rosanvallon, 1985) : une opinion publique libre est certes nécessaire, car il faut que le gouvernement puisse en prendre connaissance pour bien gouverner et que le débat fasse émerger les « capacités », mais cette opinion publique n'est en rien souveraine¹¹.

Alors que le 17 mars permet la formulation publique d'une conception des clubs en rupture avec la théorie du gouvernement représentatif, les républicains modérés, rassemblés notamment autour du *National*, essaient de proposer une interprétation de l'expérience clubiste qui, en ne reconnaissant aucun rôle aux clubs dans l'expression de la souveraineté du peuple, renoue avec la tradition libérale. C'est à l'occasion de la manifestation du 16 avril 1848 que cette conception discursive se trouve définie publiquement.

Le dimanche 16 avril, Louis Blanc, membre du Gouvernement provisoire et président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, invite les ouvriers des corps d'état à se réunir au Champ-de-Mars pour choisir parmi eux leurs officiers de la Garde nationale – il s'agit d'une élection complémentaire à celle du 5 avril, qui voit l'échec complet des ouvriers à obtenir des postes d'officier dans la Garde nationale parisienne (Blanc, 1850, p. 108). Les représentants ouvriers décident d'en profiter pour aller porter une pétition au Gouvernement provisoire, afin de faire infléchir sa politique dans un sens plus favorable aux travailleurs. Comme le 17 mars, les ouvriers marchent sur l'Hôtel de Ville pour apporter un soutien critique à leurs représentants du Gouvernement provisoire, face à la fin de non-recevoir que le gouvernement oppose aux revendications d'une organisation du travail, formulées depuis la révolution, et que les élections prochaines risquent de compromettre. Le gouvernement voit – à tort – l'influence des clubs

[9] L'expression est très souvent utilisée par les modérés pour disqualifier les manifestations de rue (voir par exemple *Le National* du 17 avril).

[10] Cette opposition est classique chez les républicains modérés d'alors, comme le montre entre autres sa récurrence dans l'œuvre de Lamartine (voir par exemple : Lamartine, 1849, p. 175, 209, 223, 258).

[11] Idée qu'on retrouve à la fin du Second Empire et au début de la Troisième République, dans le discours des républicains défendant la liberté de réunion (Cossart, 2011 ; pour une analyse sur le temps long : Reynié, 1998).

derrière cette manifestation, comme le 17 mars, et craint un coup de main de Blanqui. Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, fait battre le rappel, et les ouvriers sont accueillis place de Grève par des bataillons hostiles de la Garde nationale, armés de baïonnettes, et criant « à bas les communistes », « à bas Blanqui », « à bas Cabet » et « à bas les clubs ». Les ouvriers sont reçus froidement et admonestés par un simple adjoint au maire, Edmond Adam : ils repartent sous les quolibets des gardes nationaux.

Le soir même, des réunions de clubs sont interrompues par des gardes nationaux : les locaux de réunion de la Société républicaine centrale de Blanqui, en particulier, sont envahis, forçant le club à suspendre ses débats. Des gardes nationaux vont jusqu'à promener un cercueil vide devant le domicile de Cabet, avant d'y pénétrer, celui-ci étant heureusement absent (Agoult, 1862, t. 2 p. 180). À ces menaces contre les clubistes s'ajoute la répression légale, qui reste de faible ampleur, mais qui est symboliquement importante : un mandat d'arrêt – annulé le 3 mai – est lancé contre Blanqui, Flotte et Lacambre.

Le 19 avril, le Gouvernement provisoire interdit aux clubs d'accueillir des hommes armés, par une proclamation officielle :

« *La République vit de liberté et de discussion. Les clubs sont pour la République un besoin, pour les citoyens un droit [...]. Si la discussion libre est un droit et un devoir, la discussion armée est un danger ; elle peut devenir une oppression. Si la liberté des clubs est une des plus inviolables conquêtes de la révolution, des clubs qui délibèrent en armes peuvent compromettre la liberté elle-même, exciter la lutte des passions et en faire sortir la guerre civile. Citoyens, le Gouvernement provisoire, fidèle à son principe, veut la sécurité dans l'indépendance des opinions. Il a déjà pris des mesures propres à la protéger ; il ne peut vouloir que les armes soient mêlées aux délibérations.* » (Actes du Gouvernement provisoire, p. 263-264)

En l'absence de tout exemple de délibération armée – et trois jours seulement après le 16 avril –, qui a été, comme le 17 mars, une manifestation sans armes, le sens d'une telle proclamation est clair : il s'agit de réaffirmer le pouvoir du Gouvernement provisoire face aux clubs et de donner un fondement légal à leur mise sous surveillance, déjà discrètement amorcée (Amann, 1975a, p. 73-76). Mais au-delà de la volonté – bien réelle – de la part du Gouvernement provisoire de faire taire un mouvement qu'il ne contrôle pas, on peut aussi lire dans cette proclamation la définition du seul rôle acceptable d'un club : la discussion libre. En cela, les républicains modérés participent bien au long travail de « circonscription de l'espace public » décrit par Dominique Reynié, qui consiste à reconnaître aux citoyens un « droit de manifester ses opinions », mais qui fait de cette reconnaissance un outil pour obtenir « l'adhésion à la puissance publique » et pour « disqualifier la place publique comme espace illégitime » (Reynié, 1998, p. 30).

Si après le 17 mars, le mouvement clubiste s'organise dans le but explicite d'exprimer la voix du peuple, après le 16 avril, le mouvement clubiste se voit réassigné une unique fonction par les tenants d'une conception discursive du rôle des clubs : la discussion doctrinale. Un article paru dans le *National* le 17 avril présente cette journée comme la preuve que les clubs sont sortis de leur rôle en essayant de participer aux prises de décision gouvernementales :



« Des doctrines plus ou moins discordantes étaient descendues dans la rue, et, au lieu de se renfermer dans la discussion par les livres, par les journaux, par les clubs, elles avaient prétendu exercer une pression sur le gouvernement provisoire, et en modifier par l'intimidation, soit la marche, soit la composition. »

Ce qui est mis en cause ici, c'est bien la conception participative du clubisme. Cette critique s'accompagne de la description, en contrepoint, de ce qu'on attend des « doctrines », à savoir la seule « discussion par les livres, par les journaux, par les clubs ». Pour ne pas s'y être tenu, les « doctrines » ont vu se lever contre elles le vrai peuple : « de cette façon, les choses ont été remises à leur véritable place : les doctrines et les théories renvoyées aux chaires de toute espèce qui leur sont ouvertes, l'ordre et la paix maintenus dans la rue. » Au lendemain du 16 avril, le risque que court le mouvement clubiste n'est donc pas la répression directe, mais l'enfermement dans un rôle de simple discussion.

Le 15 mai et le triomphe de la conception discursive

Cependant, si les journées du 17 mars et du 16 avril ont permis de poser les termes du débat entre deux conceptions distinctes des clubs, formées de significations opposées données à leurs rôles, le conflit n'est pas résolu. La répression après le 16 avril est timide, les poursuites sont rapidement annulées et la consigne donnée aux autorités municipales d'entraver les réunions en refusant aux clubistes l'accès aux bâtiments publics ne suffit pas à stopper net leur activité. Dans les deux semaines qui suivent, la moitié environ des clubs parisiens disparaissent (McPhee, 1986), mais cela signifie qu'une centaine de clubs restent actifs. La question du rôle des clubs dans la République est alors d'autant plus ouverte que la situation change du tout au tout avec l'installation le 4 mai d'une Assemblée élue, composée principalement de républicains modérés – environ 500, contre 250 conservateurs et 150 républicains avancés. Cette élection met fin au « mythe des clubs comme sources de la souveraineté populaire » (Amann, 1975a, p. 199-200), et plus généralement à l'idée que les clubs seraient tout autant dépositaires du droit à parler au nom du peuple que le Gouvernement provisoire – ni les uns ni les autres n'ayant été régulièrement constitués. Cependant, il serait anachronique de supposer que l'élection d'une Assemblée nationale marque nécessairement l'échec de la conception participative du mouvement clubiste. Tout l'enjeu est au contraire, pour les tenants de cette conception, d'inventer des moyens pour institutionnaliser un rôle de « représentants des représentés »

pour les clubistes. Face à eux, les partisans d'une conception discursive du mouvement clubiste peuvent au contraire faire valoir que l'élection d'une Assemblée par « l'universalité des citoyens »¹² rend désormais superflue, voire factieuse, toute autre parole au nom du peuple.

L'opposition entre ces deux conceptions est tranchée par une troisième journée parisienne : la manifestation du 15 mai. Organisée par le Comité centralisateur, héritier du Club des clubs, dans un contexte de grande tension, cette manifestation est l'occasion pour les clubistes d'éprouver leur pouvoir sur l'Assemblée constituante, en la forçant à voter une aide à la Pologne. Alors qu'une pétition doit être portée à l'Assemblée, le général Courtais, commandant de la Garde nationale, accepte de laisser passer les délégués, mais les manifestants en profitent pour pénétrer dans l'Assemblée. Après avoir envahi les tribunes, plusieurs d'entre eux descendent dans la salle elle-même et s'asseyent au milieu des représentants. L'ambiance est alors confuse et tendue, mais plutôt pacifique ; tout bascule lorsque le président de l'Assemblée, le républicain chrétien Buchez, fait passer l'ordre de battre le rappel ; lorsque les manifestants entendent le bruit du tambour, ils prennent à partie Buchez. Devant l'agitation et la menace, Buchez accepte de donner un contre-ordre – mais écrit sur papier blanc, sans date ni timbre, et dont il sait qu'il ne sera pas exécuté – qui fait croire aux manifestants qu'ils sont maîtres de la situation. C'est alors que le clubiste Huber annonce, dans le tumulte général, la dissolution de l'Assemblée. Une partie des manifestants reste à l'intérieur de l'Assemblée à discuter de différentes motions, tandis que d'autres vont vers l'Hôtel de Ville pour installer un nouveau Gouvernement provisoire. Parmi les chefs clubistes, seuls Barbès et Albert accompagnent les manifestants à l'Hôtel de Ville ; ceux-ci réussissent à y pénétrer et le « nouveau gouvernement » s'installe dans un bureau. Pendant ce temps, à 17 heures, la garde mobile reprend possession de l'Assemblée nationale, qui n'est plus occupée que par quelques manifestants. Les travaux de l'Assemblée reprennent, tandis que la Garde nationale, avec à sa tête Lamartine et Ledru-Rollin, va à l'Hôtel de Ville rétablir l'ordre. Les gardes nationaux armés ont très rapidement raison des manifestants. Barbès et Albert sont arrêtés, comme Sorbier, qui avait pris possession du ministère de l'Intérieur. Le soir, les gardes nationaux parisiens font une nouvelle démonstration de force, comme au soir du 16 avril. Ils envahissent et saccagent les salles de réunion, les domiciles de clubistes connus ou de leurs familles. De nombreux clubs sont dissous, notamment la Société républicaine centrale de Blanqui et la Société des Droits de l'Homme, des domiciles de révolutionnaires sont perquisitionnés, de nombreuses personnalités – Raspail, par exemple – sont arrêtées et Caussidière perd la préfecture de police.

[12] L'expression est courante ; elle est par exemple utilisée le 17 mars par Ledru-Rollin pour justifier *a contrario* l'impossibilité pour les clubistes parisiens de présider aux destinées du pays. Voir *Le Moniteur*, 18 mars 1848, p. 632.

Ainsi, la journée du 15 mai se solde par un échec total pour les clubistes. Vou-
lant tester leur capacité à engager une épreuve de force avec l'Assemblée et à
amener les représentants nouvellement élus à les reconnaître comme dépositai-
res d'une partie de la souveraineté, ils se trouvent pris dans un processus qui
conduit à la disparition du mouvement. La répression amène en effet à la fer-
meture de la moitié des clubs encore existants (il n'en reste qu'une cinquantaine
après le 15 mai), conduit en prison la plupart des chefs clubistes et permet aux
défenseurs d'une conception discursive des clubs de faire passer une législation
adéquate. Déjà privés de tout accès aux bâtiments publics à partir du 14 mai, les
clubs sont désormais strictement limités dans leur capacité d'intervention. Le
7 juin, une loi contre les attroupements, encore plus sévère que les lois les répri-
mant avant la révolution, est votée très rapidement, au nom de l'urgence (*Compte
rendu de l'Assemblée nationale*, t. 1, p. 690-694). Enfin, le rétablissement du cau-
tionnement, le 16 juin, marque la fin de la liberté de presse conquise le 24 février,
privant les clubs de leur principal moyen d'expression publique (*Compte rendu de
l'Assemblée nationale*, t. 1, p. 905-906).

Le 15 mai voit donc la victoire d'une conception des clubs qui les prive de tout
pouvoir sur les représentants élus et, plus généralement, qui leur refuse tout
droit d'incarner la souveraineté du peuple. Après le 15 mai, il devient plus diffi-
cile de contester qu'une fois élue, l'Assemblée nationale est la seule à pouvoir
parler et agir au nom du peuple. Comme l'écrit *Le National* du 16 mai : « La nation
tout entière [...] se résume, vit, délibère, agit en elle, [...] car si la nation n'est pas
dans ceux qu'elle a élus par le suffrage universel, où sera-t-elle donc ? » C'est
là tout le sens du 15 mai : l'échec des manifestants signe celui des clubs à être
des lieux d'apparition du peuple, qui puissent porter une parole commensurable
à celle des élus du suffrage universel. Suite au 15 mai, les clubs, déjà mis à mal
par la journée du 16 avril, perdent ce qui leur restait de capacité à parler et à
agir au nom du peuple. Ce moyen pacifique de surveillance, d'influence et de
contestation de l'action des élus par les électeurs disparaît, et lorsqu'au mois de
juin les ouvriers parisiens voudront s'opposer à la suppression du droit au travail
conquis en février, ils n'auront d'autre choix que les barricades.

Conclusion : participation ou discussion ?

Les raisons pour lesquelles la conception discursive s'impose finalement sont
multiples et le rôle des événements (le 16 avril, le 15 mai, l'insurrection de juin)
ne saurait être minimisé par rapport aux raisons structurelles et conceptuelles.
Cependant, il faut prendre en considération ce qui tient à un affrontement plus
général entre deux façons opposées de penser la relation de représentation
politique et les formes de participation directe des citoyens (pour un développe-
ment de cette question, voir Hayat, 2011). En effet, la conception discursive des
clubs va de pair avec la reconduction d'une frontière stricte entre représentants
et représentés : une fois que le peuple a voté, il peut parler et discuter des
actions du gouvernement, mais il ne saurait participer aux décisions prises en

son nom. À l'inverse, la conception participative du rôle des clubs relève d'un autre rapport entre représentants et représentés : les clubistes entendent être inclus dans le processus de décision, comme « représentants des représentés ».

En 1848, un organe fédérant les clubs, comme le Club des Clubs ou une « Convention populaire », aurait pu jouer ce rôle d'institution de représentation des représentés. Aujourd'hui, d'autres propositions relèvent de la même logique, comme la création d'une assemblée tirée au sort, la promotion d'instances participatives dotées de pouvoirs réels ou encore l'institutionnalisation du rôle politique de la « société civile ». Mais l'échec du mouvement clubiste de 1848 marque pour longtemps l'idéologie républicaine française, qui reste opposée, durant tout le XIX^e siècle et au-delà, à toutes les formes d'incarnation directe de la souveraineté, que ce soit dans la rue (Hayat, 2006) ou dans les assemblées populaires (Cossart, 2010), toujours soumises à la prééminence de l'élection. Cette opposition se fait d'autant plus forte lorsque ceux qui veulent participer appartiennent à des catégories minorisées : dès après les journées de juin, par le décret du 28 juillet 1848, les femmes, déjà exclues du suffrage, se voient interdire toute participation aux clubs, même en temps que spectatrices.

Cela ne signifie pas pour autant une disparition complète de la conception participative des réunions populaires ; au contraire, elle ne cesse de faire retour depuis lors, en France et ailleurs. Ces résurgences sont-elles sans lien avec l'expérience clubiste de 1848 ? Il est permis d'en douter, si l'on considère le rôle fondamental de la révolution de 1848 dans la construction du mouvement ouvrier français et international. Après juin 1848, c'est en effet au sein de ce mouvement que se retrouvent les partisans des pratiques participatives, et les conceptions inclusives de la représentation et de la délibération qu'elles supposent. Tout au long du XIX^e siècle, les héritiers ouvriers et socialistes des révolutionnaires de 1848 se font les porteurs de ces pratiques et de ces conceptions, de la constitution de l'Association internationale des travailleurs à la fondation du syndicalisme révolutionnaire puis du socialisme autogestionnaire, en passant bien sûr par l'expérience du « Paris libre » de la Commune de 1871 (Rougerie, 2004). Pour cette raison, bien que le printemps 1848 ne soit pas le moment d'une invention de la réunion politique, il y a tout lieu de penser qu'il est celui du croisement entre cette forme de participation et le mouvement ouvrier et socialiste en constitution. Si l'histoire de cette autre tradition de la participation politique reste à écrire, l'expérience clubiste de 1848 en constitue ainsi un jalon majeur.

Bibliographie

- Agout M. d', 1862, *Histoire de la Révolution de 1848*, 2^e éd. Paris, Charpentier.
 Agulhon M., 2002a, *1848 ou l'apprentissage de la République, 1848-1852*, Paris, Seuil.

- Agulhon M., 2002b, « Le suffrage "universel" », in J.-L. Mayaud (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Creaphis, p. 19-28.
- Amann P. H., 1975a, *Revolution and Mass Democracy. The Paris Club Movement in 1848*, Princeton, Princeton University Press.
- Amann P. H., 1975b, « The Paris Club Movement in 1848 », in R. Price (dir.), *Revolution and Reaction. 1848 and the Second French Republic*, Londres, New York, C. Helm, Barnes and Noble, p. 115-132.
- Ambroise-Rendu A.-C., 1999, « Les journaux du printemps 1848 : une révolution médiatique en trompe-l'œil », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 19, p. 35-64.
- Barber B. R., 1984, *Strong Democracy. Participatory Politics For a New Age*, Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press.
- Baughman J. J., 1959, « The French Banquet Campaign of 1847-1848 », *The Journal of Modern History*, 31 (1), p. 1-15.
- Blanc L., 1850, *Pages d'histoire de la Révolution de février 1848*, Paris, Nouveau-Monde.
- Bouchet T., 2004, « Les sociétés secrètes pendant la monarchie censitaire », in J.-J. Becker, G. Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, vol. 1, Paris, La Découverte, p. 161-168.
- Boutry P., 1990, « Des sociétés populaires de l'an II au "Parti républicain". Réflexions sur l'évolution des formes d'association politique dans la France du premier XIX^e siècle », in M. T. Maiullari-Pontois (dir.), *Storiografia francese ed italiana a confronto sul fenomeno associativo durante XVIII e XIX secolo*, Turin, Fondazione Luigi Einaudi, p. 107-135.
- Bruand F., 2006, « La Commission du Luxembourg en 1848 », in F. Démier (dir.), *Louis Blanc. Un socialiste en République*, Paris, Créaphis, p. 107-131.
- Caron J.-C., 2004, « Les clubs de 1848 », in J.-J. Becker, G. Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, vol. 1, Paris, La Découverte, p. 182-188.
- Cossart P., 2010, *Le meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Cossart P., 2011, « S'assembler pour délibérer ou pour montrer sa force ? (1868-1939) », in M.-H. Bacqué, Y. Sintomer, *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, p. 137-154.
- David M., 1992, *Le printemps de la fraternité. Genèse et vicissitudes, 1830-1851*, Paris, Aubier.
- Dryzek J. S., 2000, *Deliberative Democracy and Beyond. Liberals, Critics, Contestations*, Oxford, Oxford University Press.
- Fureix E., 2004, « Banquets et enterrements », in J.-J. Becker, G. Candar (dir.), *Histoire des gauches en France*, vol. 1, Paris, La Découverte, p. 197-209.
- Garnier-Pagès L.-A., 1862, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Pagnerre.
- Gérard A., 1970, *La Révolution française, mythes et interprétations, 1789-1970*, Paris, Flammarion.

- Gilmore J., 1997, *La République clandestine, 1818-1848*, Paris, Aubier.
- Goblot J.-J., 1995, *La jeune France libérale. « Le Globe » et son groupe littéraire 1824-1830*, Paris, Plon.
- Gribaudo M., Riot-Sarcey M., 2008, *1848, la révolution oubliée*, Paris, La Découverte.
- Guionnet C., 1997, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de juillet*, Paris, L'Harmattan.
- Hayat S., 2006, « La République, la rue et l'urne », *Pouvoirs*, 116, p. 31-44.
- Hayat S., 2011, « Au nom du peuple français ». *La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France*, thèse pour le doctorat de science politique, Université de Paris 8.
- Hincker L., 2007, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- La Hodde L. de, 1850, *Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848*, Paris, Julien, Lanier.
- Huard R., 1996, *La naissance du parti politique en France*, Paris, Presses de la FNSP.
- Huard R., 1997, « Le "suffrage universel" sous la Seconde République. État des travaux, questions en attente », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 14, p. 51-72.
- Lamartine A. de, 1849, *Histoire de la Révolution de 1848*, Bruxelles, Kissling.
- Lambert P.-A., 1995, *La charbonnerie française 1821-1823. Du secret en politique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Larrère M., 2006, « Les élections des officiers de la Garde parisienne sous la monarchie de Juillet : la politisation des classes moyennes en question », in S. Bianchi, R. Dupuy (dir.), *La Garde nationale entre nation et peuple en armes. Mythes et réalités, 1789-1871. Actes du colloque de l'Université Rennes 2, 24-25 mars 2005*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 463-474.
- Lucas A., 1851, *Les Clubs et les clubistes. Histoire complète, critique, et anecdotique des clubs et des comités électoraux fondés à Paris depuis la révolution de 1848*, Paris, E. Dentu.
- McPhee P., 1986, « Electoral Democracy and Direct Democracy in France (1789-1851) », *European Quaterly*, 16 (1), p. 77-96.
- Moss B. H., 1985, *Aux origines du mouvement ouvrier français. Le socialisme des ouvriers de métier, 1830-1914*, Paris, Les Belles Lettres.
- Pateman C., 1970, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Perreux G., 1931, *Au temps des sociétés secrètes. La propagande républicaine au début de la Monarchie de juillet (1830-1835)*, Paris, Hachette.
- Pilbeam P. M., 1995, *Republicanism in Nineteenth-Century France, 1814-1871*, Londres, MacMillan.
- Rancière J., Faure A., 2007, *La parole ouvrière, 1830-1851*, Paris, La Fabrique.

- Reynié D., 1998, *Le triomphe de l'opinion publique. L'espace public français du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, Odile Jacob.
- Riot-Sarcey M., 1994, *La démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir, 1830-1848 : Désirée Véret, Eugénie Niboyet, Jeanne Deroin*, Paris, Albin Michel.
- Robert V., 2010, *Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération, 1818-1848*, Paris, Publications de la Sorbonne.
- Rosanvallon P., 1985, *Le Moment Guizot*, Paris, Gallimard.
- Rosanvallon P., 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon P., 2010, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil.
- Rougerie J., 1994, « Le mouvement associatif populaire comme facteur d'acculturation politique à Paris de la révolution aux années 1840 : continuité, discontinuités », *Annales Historiques de la Révolution française*, 297, p. 493-516.
- Rougerie J., 2004, *Paris libre, 1871*, Paris, Seuil.
- Roussopoulos D., Benello C. G., 1971, *The Case for Participatory Democracy. Some Prospects for a Radical Society*, New York, Grossman.
- Sewell W. H., 1983, *Gens de métier et révolutions. Le langage du travail, de l'Ancien régime à 1848*, Paris, Aubier-Montaigne.
- Soboul A., 1971, « De l'an II à la Commune de 1871 : la double tradition révolutionnaire française », *Annales Historiques de la Révolution française*, XLIII, p. 535-553.
- Tchernoff I., 1901, *Le parti républicain sous la monarchie de juillet. Formation et évolution de la doctrine républicaine*, Paris, A. Pedone.
- Tchernoff I., 1905, *Associations et sociétés secrètes sous la Deuxième République, 1848-1851*, Paris, F. Alcan.
- Wassermann S., 1908, « Le club de Raspail en 1848 », *La Révolution de 1848*, V, p. 589-605, p. 655-674 et p. 748-762.
- Wassermann S., 1913, *Les Clubs de Barbès et de Blanqui en 1848*, Paris, É. Cornély.
- Weill G., 1900, *Histoire du parti républicain en France de 1814 à 1870*, Paris, F. Alcan.
- Zévaès A., 1926, « L'agitation communiste de 1840 à 1848 », *La Révolution de 1848*, XXIII, p. 971-981 ; XXIV, p. 31-46.

Abstract – Participation, Discussion and Representation: the 1848 Clubist Experience

After the 1848 revolution, political clubs proliferate, especially in Paris. As heirs of multiple traditions, they take on multiple roles (discussion, preparation of elections, protest), and their status is uncertain. Through a series of challenges, two interpretations are gradually constructed. A *participatory* conception of clubs, carrying a dimension of sovereignty and “representing the represented”, appears at the demonstration on March 17th. The *journée* of April 16th sees the emergence of a *discursive* conception, confining the clubs to a role of discussion. On May 15th, these two views clash, and the first is invalidated.

Keywords Second Republic (France), political participation, political representation, societies, demonstrations

Post-doctorant en science politique au CRESPPA (CNRS/Université Paris 8), **Samuel Hayat** a soutenu en 2011 une thèse de science politique à l'Université Paris 8 Saint-Denis, intitulée « *Au nom du peuple français* ». *La représentation politique en question autour de la révolution de 1848*. Membre de la société Proudhon et de la revue *Tracés*, il travaille principalement sur les pratiques et les théories démocratiques, ainsi que sur le mouvement ouvrier français et le socialisme du XIX^e siècle.



Mots clés

Deuxième République (France), participation politique, représentation politique, associations, manifestations